



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2009/024

Genève, le 8 juin 2009

CONCERNE:

Suivi du commerce illégal d'ivoire

1. Dans sa notification n° 2009/004 du 3 février 2009, le Secrétariat a envoyé aux Parties un formulaire et des notes d'explication sur la manière d'établir les rapports sur les saisies d'ivoire et autres produits d'éléphants, pour inclusion dans la base de données du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS). Ces formulaires peuvent être soumis via le Secrétariat ou directement à TRAFFIC.
2. Les Parties sont priées de noter que l'adresse courriel à laquelle TRAFFIC recevait les rapports sur ETIS a changé; cette adresse est à présent etis.project@traffic.org.